



Société d'expertise comptable  
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux  
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie  
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405  
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000  
Mail : administration@finor.com.tn

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les membres du conseil d'administration  
de la société « MAC PRIVATE MANAGEMENT »  
gestionnaire de « FCPR INKADH »

### ***I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement à risque « FCPR INKADH », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 22.221.279, un actif net de D : 22.034.475 et un déficit de D : 1.872.596.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH », de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH »

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 avril 2024

**FINOR**

Mustapha MEDHIOUB



FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

## BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b>Portefeuille-titres</b>	4	21 805 464	23 663 566
Actions et droits rattachés		20 200 000	16 200 000
Titres OPCVM		1 287 709	7 463 566
Obligations et valeurs assimilées		317 755	-
<b>Placement monétaires et disponibilités</b>		43 823	(16 733)
Disponibilités		43 823	(16 733)
<b>Créances d'exploitation</b>	5	371 992	490 669
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>22 221 279</b>	<b>24 137 502</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	79 369	64 352
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	107 435	166 078
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>186 804</b>	<b>230 430</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	25 131 415	25 991 199
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(2 084 128)	(992 822)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(1 012 812)	(1 091 306)
<b>ACTIF NET</b>		<b>22 034 475</b>	<b>23 907 071</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>22 221 279</b>	<b>24 137 502</b>

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01 au 31/12/2023	Du 01/01 au 31/12/2022
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	17 755	-
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 755	-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	5 119	2 099
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>22 874</b>	<b>2 099</b>
Charges de gestion des placements	11	(956 672)	(873 553)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>(933 798)</b>	<b>(871 454)</b>
Autres charges	12	(79 014)	(219 852)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 012 812)</b>	<b>(1 091 306)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>(1 012 812)</b>	<b>(1 091 306)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	(1 061 929)	142 918
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	4	202 145	102 436
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(1 872 596)</b>	<b>(845 952)</b>

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Du 01/01 au 31/12/2023</i>	<i>Du 01/01 au 31/12/2022</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>(1 872 596)</u>	<u>(845 952)</u>
Résultat d'exploitation	(1 012 812)	(1 091 306)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 061 929)	142 918
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	202 145	102 436
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>-</u>	<u>13 000 000</u>
<b>Souscriptions / Appels</b>		
- Montant appelé	-	13 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
<b>Rachats</b>		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u>(1 872 596)</u>	<u>12 154 048</u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice (Capital initial)	23 907 071	11 753 022
En fin d'exercice	22 034 475	23 907 071
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	50 000	50 000
En fin d'exercice	50 000	50 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE (*)</b>	<u>440,689</u>	<u>478,141</u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u>(7,83%)</u>	<u>(3,42%)</u>
<b>(*) correspondant à une valeur nominale libérée de</b>	<u>510</u>	<u>510</u>

## **FCPR INKADH**

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée  
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

---

### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

#### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCPR INKADH » est un fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAC PRIVATE MANAGEMENT » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément et le visa du Conseil du Marché Financier, respectivement le 24 septembre 2020 et le 11 Décembre 2020.

Le fonds a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'objectif du Fonds est le placement des sommes souscrites et libérées par les investisseurs en vue de la constitution d'un portefeuille diversifié de participations qui représentent au moins 80% des souscriptions et la réalisation de revenus et de plus-values sur les capitaux investis.

La durée de vie est de 10 ans à compter de sa constitution, soit le 23 février 2021. Elle peut être prorogée deux fois pour une période d'un an.

Le montant du fonds est de D : 50.000.000 divisé en 5.000 parts d'une valeur nominale de D : 1.000 chacune souscrites en totalité. La libération des parts est progressive sur appels du gestionnaire.

Au 31 décembre 2023, le montant appelé du fonds s'élève à D : 25.500.000 et le montant libéré est de D : 25.270.000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR INKADH est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAC PRIVATE MANAGEMENT.

## **FCPR INKADH**

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée  
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

---

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

La durée de l'exercice comptable est d'un an, il commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour l'élaboration des états financiers du fonds se résument comme suit :

#### **Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont inscrits dans les charges.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.1-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

##### **3.1.1- Placements en actions et valeurs non admises à la cote**

Les placements en actions et valeurs assimilées non admises à la cote de la Bourse, sont évalués en date d'arrêté, à la juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette juste valeur, la méthode adaptée dépend de la nature, des conditions et des circonstances de l'investissement.

La valorisation est calculée selon différentes approches :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent ;
- La méthode des multiples de résultats ;
- La méthode de l'actif net ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement.

## **FCPR INKADH**

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée  
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

---

Les mêmes méthodes sont utilisées d'une période à l'autre, sauf si un changement de méthode permet une meilleure estimation de la Juste Valeur.

En cas de perte de valeur, la valeur de l'investissement est diminuée du même montant.

S'il n'existe pas d'informations suffisantes pour déterminer précisément le montant de l'ajustement nécessaire, la juste valeur est diminuée par tranche de 25%.

### *3.1.2- Placements en actions et valeurs admises à la cote*

Les placements en actions et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

### *3.2-Evaluation des placements en obligations*

Les placements en obligations et valeurs similaires, sont évalués à leur prix d'acquisition.

### *3.3-Evaluation des titres OPCVM*

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

### *3.4-Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 21.805.464, et se détaille ainsi :

code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>			<b>21 200 000</b>	<b>20 200 000</b>	<b>91,67%</b>
	ATLAS PACKAGING	500 000	5 000 000	4 500 000	20,42%
	TUNICOM	714 286	5 000 000	4 500 000	20,42%
	EL BAHHAR	120 000	1 200 000	1 200 000	5,45%
	SAM TEST & AUTOMATION	10 304	5 000 000	5 000 000	22,69%
	LA BAGUETTE	1 376	5 000 000	5 000 000	22,69%
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>300 000</b>	<b>317 755</b>	<b>1,44%</b>
	Obligations Convertibles en actions EL BAHHAR	3 000	300 000	317 755	1,44%
<b>Tires OPCVM</b>			<b>1 175 074</b>	<b>1 287 709</b>	<b>5,84%</b>
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	9 049	1 175 074	1 287 709	5,84%
<b>TOTAL</b>			<b>22 675 074</b>	<b>21 805 464</b>	<b>98,96%</b>

**FCPR INKADH***Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis*

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	23 489 002	-	174 564	23 663 566	
Acquisitions de l'exercice					
Actions non cotées	5 000 000			5 000 000	
Obligations de sociétés	300 000			300 000	
Titres OPCVM	50 573			50 573	
Cessions de l'exercice					
Titres OPCVM	(6 164 501)			(6 164 501)	202 145
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres			(1 061 929)	(1 061 929)	
Variations des intérêts courus		17 755		17 755	
<u>Solde au 31 décembre 2023</u>	22 675 074	17 755	(887 365)	21 805 464	202 145

**FCPR INKADH***Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis***Note 5 : Créance d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 371.992, contre D : 490.669 au 31 décembre 2022, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	98	155
Souscripteurs de parts, montants appelés non libérés	230 000	230 000
Honoraires Due-diligences pris en charge par l'émetteur	141 053	220 863
Retenue à la source	-	15 530
Mac Private Management	304	23 659
Autres	537	462
<b>Total</b>	<u><b>371 992</b></u>	<u><b>490 669</b></u>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 79.369, contre 64.352 au 31 décembre 2022, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	-	12 392
Rémunération du dépositaire	79 369	51 960
<b>Total</b>	<u><b>79 369</b></u>	<u><b>64 352</b></u>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 107.435, contre D : 166.078 au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevances CMF	2 960	4 210
Honoraires commissaire aux comptes	16 000	20 000
Jetons de présence comité de stratégie et suivie	50 000	50 000
Honoraires des prestataires de service	37 838	36 354
TVA à payer	-	53 390
Retenue à la source à payer	637	2 124
<b>Total</b>	<u><b>107 435</b></u>	<u><b>166 078</b></u>

**Note 8 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant souscrit	50 000 000
Montant souscrit non appelé	(24 500 000)
Plus (ou moins) values réalisées et potentielles sur titres de 2021	245 845
Plus (ou moins) values réalisées et potentielles sur titres de 2022	245 354
Nombre de parts émises	50 000
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions / Appels

Montant appelé	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

Rachats

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 061 929)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	202 145

Capital au 31-12-2023

Montant	25 131 415
Nombre de parts	50 000
Nombre de copropriétaires	4

**FCPR INKADH**  
**Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**  
**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis**

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 17.755, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	du 01/01 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2022
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		
Revenus des obligations - intérêts	17 755	-
<b>TOTAL</b>	<b>17 755</b>	<b>-</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 5.119, contre D : 2.099 au 31 décembre 2022 et représente les intérêts des dépôts à vue.

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements enregistrées au 31 décembre 2023 s'élèvent à D : 956.672, contre D : 873.553 en 2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	929 263	845 393
Rémunération du dépositaire	27 409	28 160
<b>Total</b>	<u>956 672</u>	<u>873 553</u>

**Note 12 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 79.014, contre D : 219.852 en 2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	2 741	2 815
Honoraires commissaire aux comptes	11 214	17 266
Rémunérations apporteurs d'affaires	47 601	46 411
Honoraires mission spéciale	37 848	-
Honoraires due-diligences	-	384 215
Jetons de présence, comité de stratégie et suivie	50 000	50 000
Impôts et taxes	32 308	-
Commissions bancaires	171	147
Prise en charge des honoraires de Due-diligences par les émetteurs	(102 869)	(281 002)
<b>Total</b>	<u>79 014</u>	<u>219 852</u>

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

### Note 13 : Autres informations

#### **13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Revenus des placements	0,457	0,042
Charges de gestion des placements	(19,133)	(17,471)
<b>Revenus net des placements</b>	<u>(18,676)</u>	<u>(17,429)</u>
Autres charges	(1,580)	(4,397)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u>(20,256)</u>	<u>(21,826)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u>(20,256)</u>	<u>(21,826)</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(21,239)	2,858
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4,043	2,049
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<u>(17,196)</u>	<u>4,907</u>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<u>(37,452)</u>	<u>(16,919)</u>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<u>(17,196)</u>	<u>4,907</u>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<u>(17,196)</u>	<u>4,907</u>
Distribution de dividende	-	-
Valeur liquidative	<u>440,689</u>	<u>478,141</u>
Correspondant à une valeur nominale libérée de	<u>510,000</u>	<u>510,000</u>
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges / actif net moyen	4,16%	4,90%
Autres charges / actif net moyen	0,34%	1,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(4,41%)	(6,12%)

**FCPR INKADH**

**Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**

**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis**

**13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du "FCPR INKADH" est confiée à la société "MAC PRIVATE MANAGEMENT". Celle-ci est chargée de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements,
- Le suivi des participations et la représentation du Fonds aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille,
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière).

La société de gestion percevra des honoraires de gestion d'un montant correspondant à :

- 1.25% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds ;
- 2% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds.

Ces honoraires sont payables en tranches trimestrielles d'avance.

Au-delà, les honoraires de gestion seront de 2% HT du montant du fonds diminué des montants restitués aux porteurs de parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

De plus, Le gestionnaire percevra une commission de surperformance de gestion au cas où le fonds réaliserait un taux de rendement interne annuel supérieur à 10%.

Cette rémunération est calculée après déduction de tous les frais et commissions sur la base de 20% de la différence entre le taux de rendement réalisé et un taux de rendement interne annuel de 10% au terme de sa durée de vie.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 20.000 dinars HT et un maximum de 25.000 dinars HT.